

**Commune de MAILLY-RAINEVAL****PROCÈS-VERBAL**  
**de la réunion du Conseil Municipal**  
**de MAILLY-RAINEVAL**

Séance ordinaire du 11 Mars 2024

**Convocation** : le 1<sup>er</sup> Mars 2024**Affichage** : le 18 Mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze mars, à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur Francis MOURIER, Maire.

**Présents** : Mesdames Carole CHARLES, Linda HOREMANS, Tatiana VIALLANEIX et Messieurs Gilles BRULÉ, Philippe GOBLET, Francis MOURIER, Vincent RICHARD, Alexandre SOMMER, Christophe TAHON.

**Représenté(es)** : M<sup>me</sup> Emmanuelle FIRMIN par M<sup>r</sup> Philippe GOBLET.  
M<sup>r</sup> Xavier FAUVEL par M<sup>me</sup> Linda HOREMANS.

**Secrétaire de la séance** : M<sup>me</sup> Linda HOREMANS.

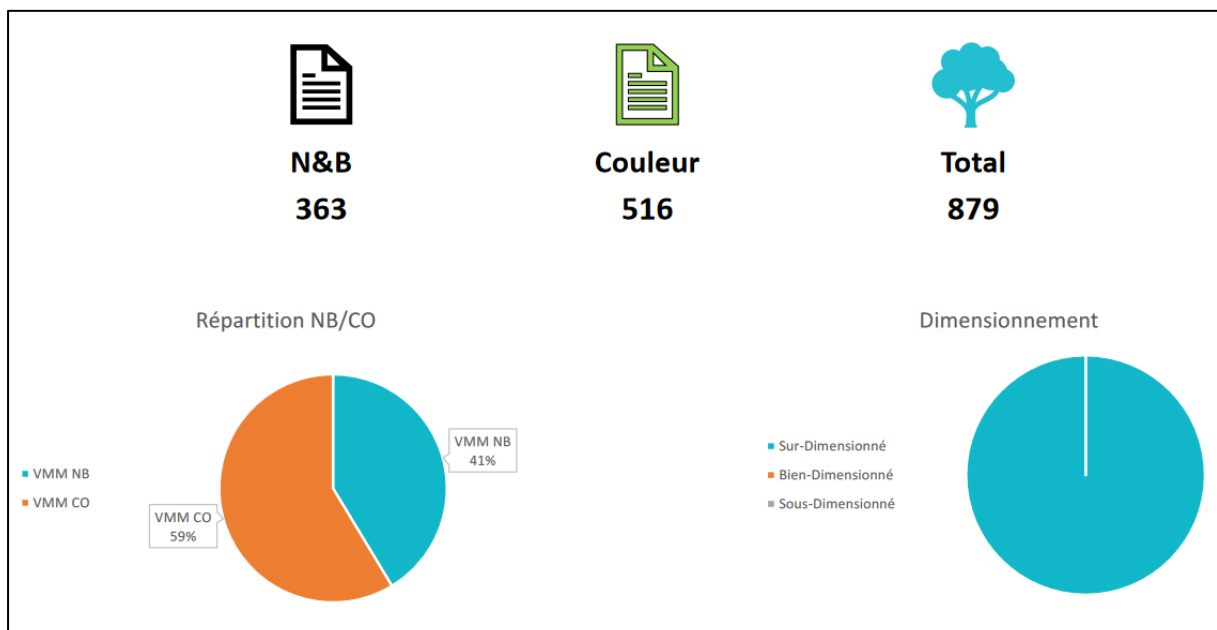
**Approbation du Procès-verbal du conseil du 30 Janvier 2024 :**

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h30.

**Bilan d'expertise du copieur de la Mairie par NAXAN :**

Monsieur le Maire, présente aux membres du conseil municipal l'expertise du copieur qui a été effectuée par la société NAXAN.

**➤ Analyse Volumétrique Moyenne Mensuelle**

## ➤ Synthèse - Volumétrie

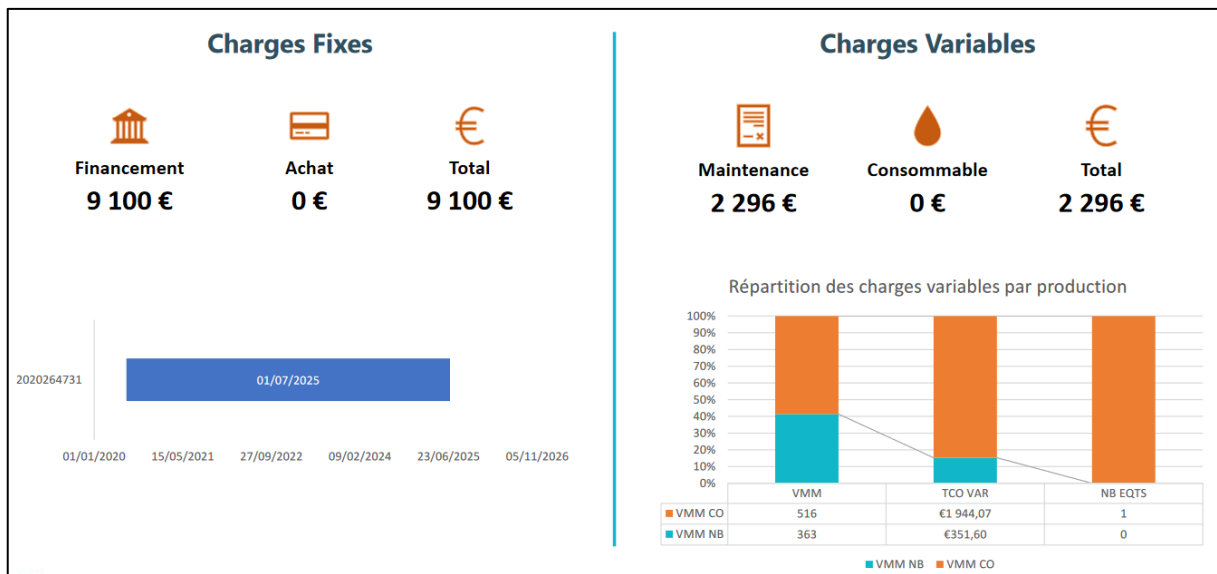
### Constat :

- ⇒ La répartition N&B / Couleur est élevée avec 59 % de couleur. Pour rappel, le coût de la couleur est 10 fois supérieur au coût NB.
- ⇒ L'équipement en place est légèrement surdimensionné.

### Préconisations :

- ⇒ Vérifier les paramètres de l'équipement (NB – R/V).

## ➤ Analyse TCO - Charges



## ➤ Synthèse TCO - Charges

### Constat :

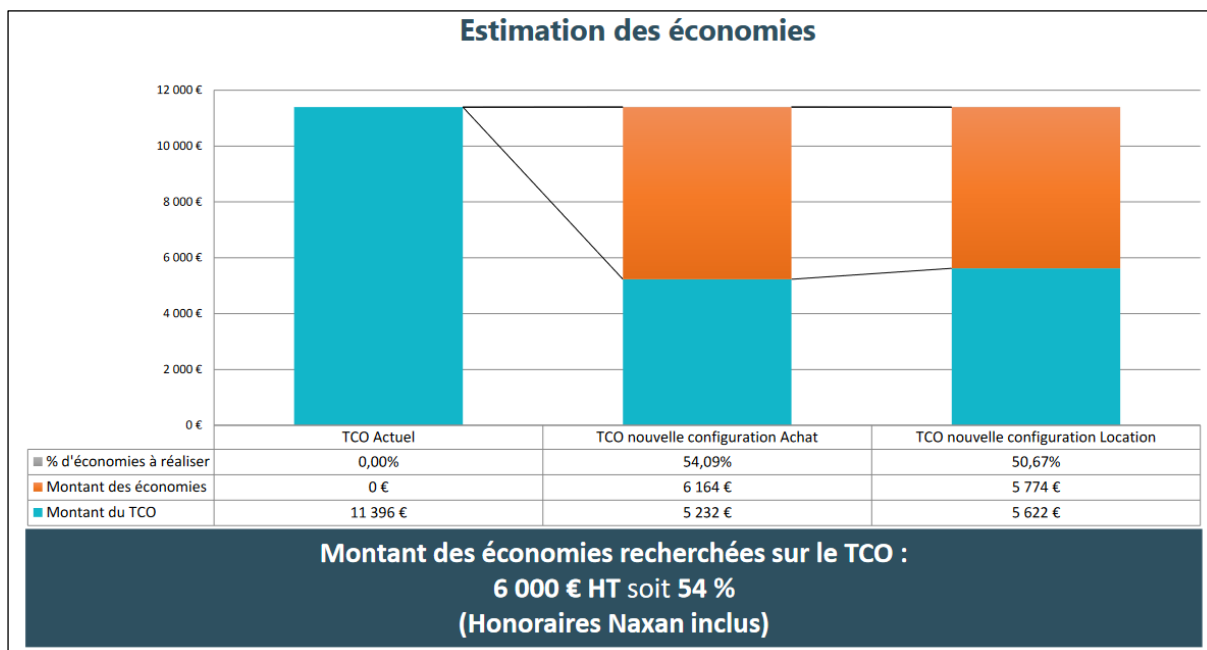
**TCO : 11 396 € sur 5 ans**

- ⇒ Contrat de location et de maintenance depuis le 01.07.2020.
- ⇒ Intégration d'un logiciel Digipack, d'une formule Excelsio et d'engagement de copie.
- ⇒ Engagement non réalisé pour la NB. Potentiellement dépassé pour la partie CL.

### Préconisations :

- ⇒ Analyser et suivre les consommations couleurs
- ⇒ Imposer vos conditions d'achats au travers du groupements de commandes
- ⇒ Analyser la possibilité d'acquérir les équipements au lieu de les financer
- ⇒ Résilier l'ensemble des contrats à échéance du 01.07.2025

➤ **Bilan TCO**



**Délibération 04.2024 : Approbation du CG et du CA Communal 2023.**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Philippe GOBLET, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, après avoir été élu par les membres du conseil à l'unanimité, pour délibérer sur le Compte de Gestion dressé par le Receveur Municipal, et sur le Compte Administratif de l'exercice 2023 dressé par le Maire, Monsieur Francis MOURIER, lequel s'est retiré pour le vote.

Monsieur Philippe GOBLET, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2023 de la Commune, il peut se résumer ainsi :

<b><u>Fonctionnement</u></b> :	<i>Dépenses :</i>	<b>125 970.10 €</b>
	<i>Recettes :</i>	<b>157 130.33 €</b>
		<b>Excédent au 31.12.2022</b>
		<b>226 513.22 €</b>
		<b>Excédent au 31.12.2023</b>
		<b>176 776.84 €</b>
<b><u>Investissement</u></b> :	<i>Dépenses :</i>	<b>17 791.71 €</b>
	<i>Reste à réaliser</i>	<b>25 024.10 €</b>
	<i>Recettes :</i>	<b>104 774.15 €</b>
		<b>Déficit au 31.12.2022</b>
		<b>64 162.75 €</b>
		<b>Excédent au 31.12.2023</b>
		<b>22 819.69 €</b>

Monsieur Francis MOURIER, Maire, quitte la séance.

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :**

↳ Le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2023 de la Commune.

**Délibération 05.2024 : Affectation de résultat Commune – Exercice 2023.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les résultats du compte administratif 2023 de la Commune. Ils peuvent se résumer ainsi :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2022	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2023	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTE À RÉALISER 2023	SOLDE DES RESTES À RÉALISER	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE 2023
INVESTISSEMENT	- 64 162.75 €	0.00 €	86 982.44 €	RAR Dépenses	25 024.10 €	- 2 204.41 €
				25 024.10 €		
				RAR Recettes		
				€		
FONCTIONNEMENT	226 513.22 €	80 896.61 €	31 160.23 €	RAR Dépenses		176 776.84 €
				RAR Recettes		
<b>TOTAL</b>	<b>162 350.47 €</b>	<b>80 896.61 €</b>	<b>118 142.67 €</b>	RAR Dépenses	<b>25 024.10 €</b>	<b>174 572.43€</b>
				<b>25 024.10 €</b>		
				RAR Recettes		

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder aux affectations de résultats suivantes :

↪ Affectation (compte 1068)	2 204.41 €
↪ Excédent reporté de fonctionnement (compte 002)	174 572.43 €
↪ Excédent d'investissement à reporter (ligne 001)	22 819.69 €

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité**, l'affectation pour le budget 2024.

**Questions diverses :**↪ Adhésion C.A.U.E :

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, le renouvellement d'adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (C.A.U.E).

Cette cotisation est fixée pour l'année 2024 à 50 € pour la Commune.

En y adhérant, nous bénéficierons de conseil personnalisé gratuits sur des projets ou des intentions de projets, conseils proposés par les professionnels compétents du CAUE : architecte, urbaniste et paysagiste.

**Après réflexion**, les membres du conseil municipal valident à **l'unanimité** cette adhésion.

↪ Fondation du Patrimoine :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la fondation du patrimoine nous propose le renouvellement d'une cotisation de 100 € / an. Celle-ci nous permet d'obtenir les réponses aux questions que nous nous posons sur les travaux de sécurité et de remise aux normes de notre église.

**Après réflexion**, les membres du conseil municipal valident à **l'unanimité** cette adhésion.

↪ Groupement scolaire :

Monsieur le Maire informe le conseil que nous avons reçu l'état des restes à recouvrer pour le groupement scolaire de Louvrechy. Après consultation de celui-ci, nous constatons que la Famille BARDEL reste devoir la somme de 249.50 € sur les années 2019 et 2020.

☞ Hauts – de - France Propre :

M<sup>r</sup> le Maire informe les membres du conseil municipal qu'après le succès des opérations précédentes, la Fédération Départementale des Chasseurs, avec son partenaire le Crédit Agricole et la Fédération Départementale de la Pêche s'associent à nouveau pour nous convier à une nouvelle édition exceptionnelle "Hauts-de-France Propre", le grand nettoyage de printemps, qui se tiendra les **15,16 et 17 mars 2024**.

Les membres du conseil municipal décident de participer à cette nouvelle édition le samedi 16 mars 2024 de 9h à 12h. Une collation sera offerte aux participants de la commune.

☞ Pâques :

Chasse aux œufs pour les enfants du village, **le lundi 1<sup>er</sup> avril 2024 à partir de 10h15**.

☞ Comité des Fêtes ou Association :

M<sup>r</sup> le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une Assemblée aura lieu le **Vendredi 29 Mars à 19h**, dans la salle de convivialité pour constituer le futur Comité des Fêtes ou l'Association de Mailly-Raineval afin de créer le bureau.

**Pour la réussite des animations festives du village, le futur Comité des Fêtes ou la future Association a besoin de bénévoles.**

☞ Incivilités :

M<sup>r</sup> le Maire informe les membres du conseil municipal que plusieurs incivilités diverses ont eu lieu sur la commune.

Des rappels sur les nuisances sonores et incivilités seront effectués auprès de nos administrés.

Un guide du bon voisinage sera édité et un nouvel arrêté du Maire sera pris pour la lutte contre les dépôts sauvages.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.

Fait à Mailly-Raineval,  
Le 12 Mars 2024